



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD AVESNOIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Séance du conseil communautaire du 26 mars 2019

SOMMAIRE

- 1. Le contexte économique international et national**
- 2. La situation des finances publiques et les Lois de Finances votées fin 2018 : Loi de Finances Initiale 2019**
- 3. Les comptes prévisionnels 2018 de la CCSA**
- 4. Une prospective financière de la CCSA 2019-2024**
- 5. Les orientations budgétaires 2019 de la CCSA**

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- **1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.**
- **2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.**
- **3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**
- **Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**
- **Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives:**
 - **à la structure des effectifs ;**
 - **aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;**
 - **à la durée effective du travail.**

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

➔ **Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT**

- **La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :**
 - « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.
- **Il doit être présenté devant l'organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget primitif**

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

➔ La conjoncture internationale est dominée par de nombreuses incertitudes et des tensions, notamment commerciales

	Croissance (% PIB)		
Source FMI	2018 (e)	2019 (p)	2020
France	1,5%	1,5%	1,6%
Allemagne	1,5%	1,3%	1,8%
Zone Euro	1,8%	1,6%	1,7%
Royaume Uni	1,4%	1,5%	1,6%
Chine	6,6%	6,2%	6,2%
Etats-Unis	2,9%	2,5%	1,8%
Monde	3,7%	3,5%	3,6%

- La conjoncture mondiale a connu un léger ralentissement en 2018
- Ce sont surtout les incertitudes et les tensions qui dominent : tensions commerciales causées notamment par le durcissement de la politique américaine ; incertitudes quant au devenir de la croissance chinoise
- La zone Euro, et notamment la France, a subi plus fortement que d'autres zones le ralentissement mondial
- Le taux de chômage en France a baissé légèrement (au dessous du seuil des 9% de la population active) mais demeure élevé comparé à celui des principales économies occidentales
- L'inflation française s'est légèrement accélérée
- Pour ce qui concerne les années 2019-20, plusieurs risques dominent :
 - Comment vont évoluer les relations commerciales entre les principaux pôles mondiaux ?
 - La croissance chinoise va-t-elle fortement ralentir ?
 - Quelle sera l'évolution des prix de l'énergie en 2019 ?
 - Les risques financiers vont-ils se résorber ?
 - A l'échelle européenne, l'impact du Brexit est difficile à évaluer mais pourrait renforcer l'impact négatif du ralentissement mondial

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL



Les prévisions pour la France en 2019-2020 sont incertaines, dominées par l'impact des mesures prises par l'Etat en 2018 mais aussi par les répercussions de l'environnement mondial

- **Croissance :**

- La croissance a subi un ralentissement en 2018 (1,5% contre 2,3% en 2017), accentué à la fin de l'année par la conjoncture économique et sociale (notamment l'effet sur la consommation des ménages)
- L'année 2019 devrait voir un redressement du pouvoir d'achat du fait de l'impact des mesures prises en 2018 (et donc de la consommation), compensant, mais seulement en partie, l'effet du ralentissement mondial sur la croissance.
- L'inconnue concerne l'investissement (des entreprises mais aussi des ménages – forte baisse des permis de construire fin 2018 -)

- **Inflation :**

- L'inflation s'est accélérée mais demeure contenue

- **Chômage :**

- La France présente par rapport à d'autres pays industrialisés la particularité d'avoir une croissance forte de sa population active

- **Taux d'intérêt :**

- Les prévisions actuelles anticipent une légère remontée des taux (taux à 10 ans de 0,7% en 2018 à 1,1% fin 2019)
- Les taux d'intérêt court terme (3 mois) devraient demeurer négatifs

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ **Le déficit public demeure élevé à fin 2018 et les mesures prises fin 2018 font douter de la capacité de l'Etat à atteindre ses objectifs tant en 2019 (réduction du déficit hors éléments exceptionnels) qu'à horizon 2022 (quasi équilibre des finances publiques)**

- Le déficit public ne s'est pas réduit en 2018 grâce à l'amélioration de la situation des organismes de sécurité sociale et des collectivités locales
- Il faut noter également que les collectivités locales ne pèsent que pour moins de 9% dans la dette publique globale alors qu'elles représentent environ 70% de l'investissement public.
- Les mesures prises par l'Etat en décembre 2018 ajoutées à la transformation du CICE en réduction de charges vont aboutir à une forte hausse du déficit public lié uniquement à l'Etat
- Il faut ajouter que le ralentissement de la croissance en 2019 n'est pas totalement pris en compte dans ces chiffres

Besoin de financement % PIB	2017	2018	2019
Etat	-2,9%	-3,3%	-4,3%
Organismes de Sécurité sociale	0,3%	0,6%	0,8%
Collectivités locales	0	0,1%	0,1%
TOTAL (arrondi)	-2,6%	-2,6%	-3,4%

Le gouvernement souhaite que l'effort financier de redressement des finances publiques soit partagé entre Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités locales

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ **Les collectivités locales ont démontré en 2017 une capacité à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, respectant l'esprit de la loi de programmation des finances publiques (évolution des dépenses publiques locales limitée à 1,2% par an)**

- Le tableau- ci-contre doit être analysé avec prudence : il prend en compte les transferts de compétences entre départements et région (transport et développement économique principalement).
- L'année 2017 avait mis en évidence un redressement de l'investissement local après 3 années de baisse (+6,1%)
- Malgré un recours accru à l'emprunt, le niveau d'endettement des collectivités locales a diminué (ratio encours de dette / épargne brute)
- Les premières données relatives à 2018 semblent montrer une faible évolution des dépenses de fonctionnement : 0,7% (et même 0,3% pour les collectivités locales soumises à contractualisation)

Volumes budgétaires des collectivités locales DGCL	Dépenses de fct 2017	Taux d'évolution 2016-17	Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+)
Bloc communal	92,4 Md€	1,4%	+0,7 Md€
Départements	58,2 Md€	-0,2%	+1,2 Md€
Régions	21,1 Md€	10,2%	-0,8 Md€

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ Principales dispositions de la Loi de Finances 2019 pour les collectivités locales

- **La poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation en 2019**
 - Cette suppression concernera les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000 € pour une part (43 000 € pour un couple). Elle sera mise en œuvre de manière progressive : 65% en 2019 et 100% en 2020
 - Les collectivités locales ne seront pas impactées en 2019 compte tenu du mécanisme de dégrèvement mis en œuvre (compensation à l'euro près, les communes et EPCI bénéficiant de l'évolution des bases et de l'évolution des taux)
 - Le dégrèvement accordé aux contribuables sera calculé sur la base des taux et abattements 2017 (une éventuelle hausse de taux sera donc répercutée sur le contribuable)
- **Une inconnue, à un an du terme de la réforme : le niveau et la nature de la compensation**
 - Une loi spécifique devrait être examinée au Parlement en 2019
 - Les associations d'élus ont, chacune, formulé des recommandations concernant cette question
 - Les communes et EPCI disposeront de très peu de temps pour réagir aux impact de la suppression totale de la taxe d'habitation, suppression qui semble aujourd'hui probable, au moins pour les résidences principales.

Quelques données sur la fiscalité des communes et EPCI (DGCL, en M€)	Produit 2017	Progression moyenne 2016-17
Taxe d'habitation	22 282	1,9% (effet taux : 0,4%)
Taxe sur le foncier bâti	18 558	2,5% (effet taux 0,7%)
Impôts économiques (CFE et CVAE essentiellement)	13 848	4,8% (effet taux pour la CFE : 0,5%)

Ces données mettent en évidence l'enjeu lié à la suppression de la taxe d'habitation pour le « bloc communal » (communes et EPCI)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ Principales dispositions de la Loi de Finances 2019 pour les collectivités locales

- **Autres dispositions de nature fiscale :**
 - **Suppression en 2019 de la CFE minimum pour les contribuables ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros.** Une compensation sera versée par l'Etat, calculée sur la base du taux de CFE 2018 disposition de la LFI 2018 mise en œuvre en 2019)
 - **Revalorisation des valeurs locatives :** pas de disposition en Loi de Finances mais application d'une règle adoptée en LFI 2016. Les valeurs locatives des locaux d'habitation seront revalorisées de 2,2% (évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2017 et novembre 2018). **Ce taux est exceptionnellement élevé.**
 - **Attention : en 2019, les valeurs locatives des locaux commerciaux vont subir le contrecoup d'une revalorisation 2018 qui s'est avérée supérieure à la réalité de l'évolution des loyers.** Cela pourrait conduire à une baisse de ces valeurs locatives, mais d'ampleur diverse selon les territoires,
 - **Taxe GEMAPI :** possibilité d'en voter le produit jusqu'au 15 avril
 - **Demi-part des veuves :** l'Etat est revenu sur son engagement de compenser l'impact de cette mesure. Il s'en suivra une perte de 240 M€ entre 2017 à 2019 (cette mesure a pu générer une baisse de base de TH entre les notifications 2018 et les bases définitives). Cette baisse ne sera pas compensée intégralement en 2019 (via les compensations fiscales).
 - **IFER éolien :** la LFI prévoit un reversement obligatoire à la commune d'implantation de 20% du produit des IFER éolien pour les éoliennes installées à compter de 2019, même si l'EPCI a adopté la FPU (ce dernier continuera d'en percevoir 50% et le CD 30%)
 - **TGAP :** montée en puissance programmée de la TGAP en matière de déchets (minimum de 15€/tonne en 2025 et très forte hausse pour les déchets enfouis en CE, à 65€/tonne en 2025)
 - **Baisse de la TVA à 5,5% pour certaines prestations relatives aux déchets** (à compter de 2021)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ Principales dispositions de la Loi de Finances 2019 pour les collectivités locales

- La réforme de la dotation d'intercommunalité
- Pour la CCSA : la dotation devrait augmenter de 10% par an entre 2019 et 2023 (hors effet population)
 - La suppression de la bonification pour les CC à FPU = *effet négatif (la CCSA bénéficiait de la bonification)*
 - Une fusion des enveloppes des différentes catégories d'EPCI = *effet légèrement négatif (la réforme bénéficie plutôt aux CC en fiscalité additionnelle)*
 - L'ajout d'un critère revenu imposable par habitant dans le calcul de la dotation de péréquation = *effet positif (compte tenu des caractéristiques de la CCSA)*
 - Prise en compte progressive des redevances ASSt (2020) puis EAU POTABLE (2026) dans le CIF = *effet négatif (en l'absence de transfert de l'assainissement en 2020 mais la dotation CCSA n'en bénéficierait que vers 2023-24)*
 - Une évolution des garanties d'évolution (une dotation par habitant ne peut baisser de plus de 5% et ne peut augmenter de plus de 10% sauf changement de catégorie ou transformation) = *La croissance de dotation sera étalée dans le temps*

La dotation
d'intercommunalité
pourrait ainsi passer
de 226 à 364 k€ de
2018 à 2023

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

➔ Principales dispositions de la Loi de Finances 2019 pour les collectivités locales

- **L'évolution des dotations et subventions de l'Etat :**
 - **Une stabilité globale des dotations de fonctionnement** (27 Mds€, hors DGF des régions qui disparaît et est remplacée par une fraction de TVA)
 - **Les dotations de péréquation (DSU et DSR) dont revalorisées (+180 M€) mais cette hausse est financée par les communes et EPCI**
 - **Ainsi la dotation forfaitaire des communes** dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% de la moyenne **sera écrêtée jusqu'à 2% des recettes de fonctionnement retraitées de l'année n-2** (impact très fort pour les communes dites « riches »), 19 500 communes devraient voir leur dotation forfaitaire baisser
 - **La DCRTP est amputée de 1,7% pour le bloc communal**, alors que cette recette devait être figée dans le temps afin de compenser les effets de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 pour les territoires industriels (baisse réparties en fonction des recettes réelles de fonctionnement retraitées)
 - **Élément positif : les compensations fiscales sont figées** (alors que certaines d'entre elles avaient fortement diminué ces dernières années)
 - **Les subventions d'investissement : ces dotations baissent.**

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants LFI 2019
DGF globale (hors régions)	26,9 Mds€
Dotations de péréquation communes (DSU, DSR et DNP)	4 686 M€
DCRTP	2 979 M€
DSIL et DETR	1 616 M€

DGF : dotation globale de fonctionnement
 DSU : dotation de solidarité urbaine
 DSR : dotation de solidarité rurale
 DNP : donation nationale de péréquation
 DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
 DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
 DCUSTP : dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle
 DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2018

➔ Résultats budgétaires 2018 provisoires de la CCSA – budget principal et budgets annexes

Fonctionnement	2018		
	BP	BA	CUMUL
recettes de fonctionnement	10 872 178	3 097 935	13 970 113
dépenses de fonctionnement	10 273 646	2 807 973	13 081 619
A= solde d'exécution de l'exercice	598 532	289 962	888 494
B= résultat antérieur reporté	820 455	-	820 455
C= A+ B = résultat de fonctionnement	1 418 987	289 962	1 708 949
Investissement			
recettes d'investissement	1 017 497	762 532	1 780 029
dépenses d'investissement	1 042 182	573 476	1 615 657
D= solde d'exécution de l'exercice	- 24 684	189 056	164 372
E= solde d'exécution antérieur reporté (001)	798 927	- 364 970	433 958
F = D + E solde d'exécution cumulé	774 243	- 175 913	598 330
résultat global de clôture (C+F)	2 193 230	114 049	2 307 279
Restes à réaliser			
dépenses	- 469 650	-	- 469 650
recettes	283 000	-	283 000
solde des RAR	- 186 650	-	- 186 650
Totaux			
A+D = résultat de l'exercice	573 848	479 019	1 052 866
B+E = résultats reportés	1 619 382	- 364 970	1 254 412
reste à réaliser	- 186 650	0	- 186 650
RESULTAT CUMULE	2 006 580	114 049	2 120 629

Les résultats budgétaires mettent en évidence en 2018:

- Un résultat cumulé positif (investissement + fonctionnement) : 2,12 M€
- Un résultat de fonctionnement positif sur l'exercice pour les deux budgets, conforté par le résultat reporté en fonctionnement du budget principal,
- La section d'investissement est globalement excédentaire, même en prenant en compte les restes à réaliser.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2018

Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal et annexe

Quelques définitions (DGFIP) :

- **CAF - capacité d'autofinancement brute**
solde dégagé en fonctionnement après résultat financier et opérations exceptionnelles : elle doit permettre de financer prioritairement la charge de la dette en capital
- **CAF nette** : égale à la CAF après charge de la dette en capital. Elle permet de mesurer la capacité de la CCSA à financer de manière autonome son investissement.
- **Encours de la dette** : au 31/12
- **Dette / CAF brute** : ratio de désendettement (en années) – seuil d'alerte de 15 années

	2018		
	BP	BA	CUMUL
CAF BRUTE	1 040 840 €	492 436 €	1 533 276 €
CAF NETTE	736 329 €	258 570 €	994 898 €
ENCOURS DE LA DETTE	5 129 466 €	362 085 €	5 491 551 €
DETTE/CAF BRUTE	4,93	0,74	3,58

La capacité d'autofinancement de la CCSA est positive globalement et pour ce qui concerne les deux budgets individuellement (+736 K€ et + 258 k€). Cette CAF est suffisante pour couvrir le remboursement de la dette en capital (538 k€) et est le résultat des décisions prises par les élus en matière fiscale. Le niveau d'endettement global de la CCSA atteint 3,58 années, soit un niveau largement inférieur au seuil d'alerte (15 années), et permet à la CCSA de financer une partie de ses investissements.

La CCSA a bénéficié d'une forte dynamique fiscale. Ses charges de fonctionnement ont peu progressé.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2019



Dépenses de fonctionnement prévisionnelles – budget principal

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses prévisions
Charges à caractère général (1 530 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Forte augmentation en 2019 liée aux nouvelles compétences (GEMAPI) et aux nouveaux services et équipements – impact du PIG, et du TAD- montée en puissance d’ OBS
Charges de personnel (1 510 k€)	<ul style="list-style-type: none"> stabilisation lié à la pérennisation de certains emplois aidés : contrats transférés en contrat de non titulaires (CDD courtes durées) = 10 k€ par agent concerné et baisse de la prise en charge par l’Etat pour les nouveaux emplois aidés la subvention passe de 70 à 45%) Baisse des effectifs des brigades d’insertion
Reversements de fiscalité (3 247 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Attributions de compensation : montants fixés par la CCSA en décembre dernier pour 2018 suite au transfert de la compétence GEMAPI et à l’évaluation des charges.
Autres charges de gestion courante (1 692 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Indemnités et autres dépenses liées aux élus : stable et comprenant des rétroactivités CAREL Contribution Gemapi : – inconnue totale quant au montant des années suivantes Subventions versées en fonctionnement (stabilité)
Charges financières (117 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Dettes anciennes : 1 contrat à terme en mai 2019
Charges exceptionnelles (1 093 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Subvention au budget annexe – environnement : cette subvention traduit la quote-part du service (ordures ménagères qui n’est financée que par la TEOM et la redevance spéciale. Hypothèse de 1090 k€ en 2019 en baisse du fait d’une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l’environnement- vise 1 000 K€ en 2020,
Dotations aux amortissements (352k€)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier des dotations actuelles prévisionnel Nouvelles dotations intégrant l’impact des subventions d’équipement versées (durée d’amortissement de 30 ou 5 ans selon leur nature)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2019



Recettes de fonctionnement prévisionnelles – budget principal

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées
Atténuations de charges 110 k€ (130 k€ en 2018)	<ul style="list-style-type: none"> Remboursements sur charges de personnel : en baisse liée à la baisse des effectifs des brigades et à la baisse des recettes liées aux emplois aidés.
Autres produits de gestion courante/produits des services (554 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Revenus d'immeubles : 490 k€ en 2018 contre 440 k€ en 2017 (impact locations ex ruche) Autres recettes : hypothèse à 65 k€ par an hors OBS
Fiscalité perçue 2018 (6 116k€)	<ul style="list-style-type: none"> Taxe d'habitation : bases +1,66% en 2018 (base prévisionnelle 2018 /base effective 2017) et + 2,55 % pour 2019 (notifiées) . Produit figé après 2019 (suppression TH). L'augmentation réelle des bases de TH entre 2016/2017 = +0,6 % et +0,95 % entre 2017 et 2018, Taxe sur le foncier bâti : bases +1,59% en 2018 (notifiées) entre prévisionnelle 2018 et effective 2017 – la notification 2019 est de + 1,92 %. L'augmentation réelles des bases 2016/2017 = +1,68 % et 1,69 % pour 2017/2018 Cotisation foncière des entreprises : bases +5,1% en 2018 (notifiées). Le ratio entre les bases réelles 2016 et 2017 est de +0,1 %. Pour 2019 les bases prévisionnelles sont de -1,63 % par rapport aux bases effectives 2018 (la hausse des bases réelles étaient de + 5,1 % entre 2017 et 2018), CVAE : 626 k€ en 2018 (produit notifié en forte baisse -46 k€) , 708 K€ pour 2019 (+ 3,19 %) TASCOM : 288 k€ en 2018 (notifié) et 174k€ pour 2019: -39 % IFER : 89,3 k€ en 2018 (notifié) et 92,52 k€ pour 2019 : +3,5 %° La DCRTP n'a pas été communiquée, elle devrait baisser en moyenne au niveau national, de 1,72 %. La baisse sera appliquée à chaque collectivité selon une logique de péréquation, en fonction des recettes réelles de fonctionnement (contribution des commues les plus riches). Proposition: prévisions avec une baisse de 1,5 % ? Reversement FPIC : 434 k€ en 2018 , idem en 2017, chiffres non connus à ce jour pour 2019,
Dotations et participations (2 865 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Dotations d'intercommunalité : 265 k€ en 2017, 226 k€ en 2018 et 10 % de hausse annuelle d'ici 2023 (cf. analyse ci-après) Dotations de compensation : 1 428 k€ en 2017, -1,9% en 2018 soit 1 398 k€ et hypothèse de -1,9%/an les années suivantes Compensations fiscales : 620 k€ en 2017 (dont dot. de compensation de la réforme de la TP 399 k€ stabilisée en 2018). 640 k€ en 2018, Aides ACI : 582 k€ en 2017 ; et 787 K€ en 2018 (comprenant un rappel important de 230 k€ au titre de 2017), prévision de 410 k € pour 2019, impact anticipé lié à la fin des emplois aidés.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2019



Dépenses et recettes d'investissement – budget principal

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées
Charge de la dette en capital (310 k€ en 2018)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier de la dette au 1^{er} janvier 2018 (dette bancaire + remboursement de dette aux communes – ex SICT = 320 k€ pour 2019. Nouveaux emprunts : échéancier sur la base d'un taux de 2% sur 20 ans
Dépenses d'équipement (463 k€ en 2018)	<ul style="list-style-type: none"> Programmation pluriannuelle des investissements (cf. pages suivantes), 2 997K€ en 2019 (projets d'aménagement de zones-aides directes-site planex-ST...)
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Cf. PPI FCTVA : 16,404% sur les dépenses de n-1 (principe de prudence, la règle étant la perception du FCTVA sur les dépenses de l'année n pour les CC). La majorité des dépenses d'investissement seront réalisées courant dernier semestre, voire trimestre 2019 Subventions : données par opération Emprunts : à voir
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des immobilisations : échéancier en cours (442 k€ en 2018) Aucune affectation en réserves Excédent reporté 2018

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2019-24

➔ Contexte de la prospective 2019-24

- **Les facteurs exogènes : ils impacteront à la fois les communes et la CCSA et peuvent justifier une analyse et une stratégie concertées pour y faire face**
 - **La structuration intercommunale:** la question est de savoir quel sera le devenir de la CCSA à moyen – long terme. L’enjeu consistera sans doute ici à anticiper les évolutions souhaitées par les élus.
 - **L’eau et l’assainissement :** les communes de la CCSA s’orientent vers un décalage du transfert de ces deux compétences en 2026 ; la loi Ferrand du 3 août 2018 a en effet autorisé cette dérogation. Un transfert pourra toutefois avoir lieu entre 2020 et 2026. La réforme de la DGF a prévu la prise en compte de la redevance assainissement dans le CIF dès 2020 (2026 pour l’eau potable)... un transfert de la compétence « assainissement » aurait donc un impact sur la dotation des CC à compter de 2020 et désavantagera les CC qui n’exerceront pas cette compétence dès 2020.
 - **La montée en puissance de la compétence GEMAPI :** cette compétence générera probablement des dépenses en forte augmentation dans les prochaines années. La suppression de la TH impactera potentiellement cette taxe dont elle constitue une partie de l’assiette de calcul (report possible sur les autres contribuables).
 - **La suppression programmée de la taxe d’habitation :** l’enjeu est lié à la nature de la future recette fiscale de substitution (foncier bâti pour le bloc communal ou pour les seules communes ?) et aux modalités de calcul du produit de référence pour opérer cette substitution (produit perçu par les communes et la CCSA en 2019 ? Produit 2019 recalculé sur la base des taux 2017 ?)
 - **La révision des valeurs locatives des habitations :** après la révision des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, la question se pose quant aux modalités de mise en œuvre de la révision des VL des locaux d’habitation et de son impact sur les bases de foncier bâti (la TH étant supprimée). Il est à cet égard intéressant de consulter les rapports rédigés suite à l’expérimentation de cette révision effectuée dans 5 départements-tests.
 - **L’évolution des dotations et des financements de l’Etat – l’impact de la réforme de la dotation d’intercommunalité:** la réforme de la DGF a été reportée pour les communes mais elle a été mise en œuvre pour les EPCI. Cette réforme génère des transferts financiers des territoires urbains vers les territoires ruraux. L’introduction du critère « revenu imposable », la prise en compte dans le CIF des redevances assainissement et eau potable (2020 et 2026) constituent des évolutions significatives.

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2019-24

➔ Contexte de la prospective 2019-24

- **Les facteurs endogènes :**

- **La question fondamentale et structurante de l'intégration intercommunale :**

- la CCSA montre aujourd'hui une intégration intercommunale faible (coefficient d'intégration fiscale – indicateur évaluant la part de fiscalité de la CCSA sur le territoire Communes + CCSA - de 26%, à comparer avec une moyenne nationale de 35%)
- La dynamique nationale de mutualisation intercommunale, issue à la fois de démarches contraintes (transferts obligatoires de compétences) ou volontaires (transferts voulues de nouvelles compétences aux intercommunalités, dispositifs de mutualisation) impose à toutes les CC de s'interroger sur leur stratégie d'intégration et de l'anticiper, de la préparer :
 - Ne pas intégrer davantage revient à prendre du retard par rapport aux autres CC (il est salutaire de comparer l'intégration avec les EPCI proches)
 - Cela revient également à se priver de certains financements publics de plus en plus orientés vers les maîtrises d'ouvrage intercommunales

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

Libellé sens	Imputation	2018	2019	2020	2021	2022	2023
#		-	-	-	-	-	-
-		-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
Investissement		-	2 144 154	1 125 543	228 269	14 140	
Dépenses		-	3 415 521	1 605 676	217 920	14 140	
dépenses - assiette FCTVA		-	2 926 761	1 381 000	-	-	
Subventions versées		-	318 600	224 676	217 920	14 140	
Autres dépenses d'inv.		-	170 160	-	-	-	
#REF!		-	-	-	-	-	
Recettes		-	1 271 367	2 731 219	446 189	-	
Recettes d'investissement		-	550 086	1 365 610	223 094	-	
FCTVA		-	49 956	461 506	223 094	-	
Subventions reçues		-	500 130	-	-	-	
Autres recettes d'inv.		-	171 195	904 104	-	-	
#REF!		-	-	-	-	-	
Fonctionnement		-	268 690	106 991	-	-	
Dépenses		-	396 513	171 991	-	-	
Dépenses de fonctionnement		-	396 513	171 991	-	-	
#REF!		-	-	-	-	-	
Recettes		-	127 823	65 000	-	-	
Recettes de fonctionnement		-	127 823	65 000	-	-	

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

FONDS DE CONCOURS

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI : OUI	Année de démarrage du programme : 2019
Montant net total programmé =	77 000
Coût de fonctionnement annuel moyen =	#REF!

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	77 000	77 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions versées	77 000	77 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	77 000	77 000	-	-	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

ETUDES PLUI

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	104 671
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

--

	total / moy.	année démarrage								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	125 211	104 211	21 000	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	125 211	104 211	21 000	-	-	-	-	-	-
			104 211	21 000						
	Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	20 540	17 095	3 445	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	20 540	17 095	3 445	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	104 671	87 116	17 555	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

GITES WALLERS

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	102 489
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	122 600	122 600	-	-	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	122 600	122 600	-	-	-	-	-	-	-	-
			122 600								
	Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	20 111	-	20 111	-	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	20 111		20 111	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	102 489	122 600	20 111	-	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

FIBRE

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	436 096
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement	436 096	27 500	124 676	217 920	14 140	13 430	12 550	10 290	6 220	5 080	4 290
dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions versées	408 596	27 500	124 676	217 920	14 140	13 430	12 550	10 290	6 220	5 080	4 290
		27 500	124 676	217 920	14 140	13 430	12 550	10 290	6 220	5 080	4 290
Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	436 096	27 500	124 676	217 920	14 140	13 430	12 550	10 290	6 220	5 080	4 290

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

SERV TECHNIQUES

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	326 578
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

--

	total / moy.	année démarrage								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'investissement	390 660	390 660			-	-	-	-	-	-
dépenses - assiette FCTVA	359 600	359 600			-	-	-	-	-	-
travaux serv techniques		235 500								
outillages		79 600								
véhicule électrique		17 000								
meublier		20 000								
mise à jour logiciel WIN DEV		2 500								
matériel informatique		5 000								
Subventions versées	-	-			-	-	-	-	-	-
Autres dépenses d'inv.	31 060	31 060			-	-	-	-	-	-
		31 060								
Recettes d'investissement	64 082	32 041	32 041		-	-	-	-	-	-
FCTVA	64 082	32 041	32 041		-	-	-	-	-	-
Subventions reçues		-	-		-	-	-	-	-	-
Autres recettes d'inv.	-	-	-		-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	326 578	358 619	- 32 041		-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

Transport à la demande

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =-	50 000
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

Délibération de la Région en date du 05 février 2019.

		année démarrage									
		total / moy.	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement induit	Dépenses de fonctionnement	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes de fonctionnement	50 000	50 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	Région		50 000								
	Dépenses induites de fonctionnement	- 50 000	- 50 000	-	-	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

Media Pass

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	-
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Fonctionnement induit	Dépenses de fonctionnement	167 041	167 041				-	-	-	-	-
		164 041	164 041								
	dépense d'investissement		3 000								
	Recettes de fonctionnement	46 200	46 200				-	-	-	-	-
		34 200	34 200								
	recettes d'investissement	12 000	12 000								
	Dépenses induites de fonctionnement	120 841	120 841	-	-	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

Projet Objectif Blue Stone

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	4 180
Coût de fonctionnement annuel moyen =-	10 699

Descriptifs / commentaires

Projet censé s'arrêter à fin 2019 mais surement jusqu'à fin 2020
 2017 / 2018 : montée en puissance car 2017 = prospection et mise en place : montée en charge (hors personnel car déjà là)
 2018 : mise en place réel
 2019 : grandes actions / accompagnement sur site

		année démarrage									
		total / moy.	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	5 000	5 000		-	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	5 000	5 000		-	-	-	-	-	-	-
	Subventions versées	-	-		-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	-	-		-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	820	820		-	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	820	820		-	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-		-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-		-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	4 180	4 180	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement induit	Dépenses de fonctionnement	301 463	129 472	171 991		-	-	-	-	-	-
	sans frais de personnel	188 963	73 222	115 741							
	personnel	112 500	56 250	56 250							
	Recettes de fonctionnement	96 623	31 623	65 000		-	-	-	-	-	-
		96 623	31 623	65 000							
		Dépenses induites de fonctionnement	- 204 840	- 97 849	- 106 991	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

Développement éco (ZA, hôtel d'entreprise)

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	2 263 086
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'investissement	3 727 050	2 267 050	1 460 000							
dépenses - assiette FCTVA	3 273 850	1 913 850	1 360 000							
ZA Jeanne 3		563 050								
ZA La Marlière (terrain face BIDE*)		617 000								
Projet usine à Pellets		20 000	1 360 000							
démolition site Planex		485 000								
Toiture café Ohain		20 000								
études faisabilité plateforme numérique CCSA		28 800								
Hotel entreprises P&B		140 000								
chaudronnerie ANOR		40 000								
Subventions versées	100 000	214 100	100 000							
aides diverses		94 100								
subv à Anor (déduite de l'AC en parallèle)										
Léo François										
Id Chimie		20 000								
TPE		100 000	100 000							
Autres dépenses d'inv.	139 100	139 100								
		139 100								
Recettes d'investissement	1 463 964	500 130	1 240 870	223 094						
FCTVA	559 860		336 766	223 094						
Subventions reçues	-	500 130								
Etat - DSIL - contrat de ruralité		250 630								
Leader Avesnois		57 000								
DETR (ZA La Marlière)		153 500								
FNADT chaudronnerie		39 000								
Autres recettes d'inv.	904 104	171 195	904 104							
Taxe d'aménagement (ZA Jeanne 3)			56 400							
Vente de terrains (ZA Jeanne 3)		171 195	847 704							
Besoin/excédent de financement	2 263 086	1 766 920	219 130	- 223 094						

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ La préparation budgétaire pour l'année 2019 s'inscrit dans une double évolution des compétences de la CCSA :

INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2019
Montant net total programmé =	352 357
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Dépenses d'investissement	421 500	421 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dépenses - assiette FCTVA	421 500	421 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bacs collectes verre		105 000									
toits bennes cartons		6 500									
grue		50 000									
Camion OM		260 000									
Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	69 143	-	69 143	-	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	69 143	-	69 143	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	352 357	421 500	-	69 143	-	-	-	-	-	-	-

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ Au regard des orientations budgétaires, la CCSA devra fixer :

- Ses objectifs concernant :
 - L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux
- Pour appuyer les élus dans cette réflexion et pour informations, les données relatives à 2018 sont les suivantes :

	CA 2017	CA 2018	Prévisions 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	12 255 574	11 980 773	11 874 630
budget principal	9 651 572	9 375 274	9 197 500
budget annexe	2 604 002	2 605 499	2 738 300

- L'objectif national fixé par l'Etat pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est de 1,2%.

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ **Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCSA, sur la base des données à fin 2018 :**

- **L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :**
 - **L'encours de la dette de la CCSA se monte au 31/12/2018 à 5 491 551 euros, se décomposant ainsi entre les 2 budgets :**
 - Budget principal : 5 129 466 euros
 - Budget environnement : 362 085 euros
 - Total : 5 491 551 euros
 - **L'intégralité de cette dette a été contractée à taux fixe et est classée A au titre de la charte Gissler (évaluation du niveau de risque associé à la dette)**
 - **Cette dette représente en 2018 l'équivalent de 3,58 années de la capacité d'autofinancement consolidée (comptes provisoires 2018)**

ENCOURS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
encours de la dette bancaire existante au 31/12	5 491 551	5 287 064	4 932 227	4 589 976	4 259 099	3 918 515	3 570 915	3 216 043	2 889 768	2 568 255	2 277 531

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2019

➔ **Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel :**

- **Structure des effectifs à fin 2018**

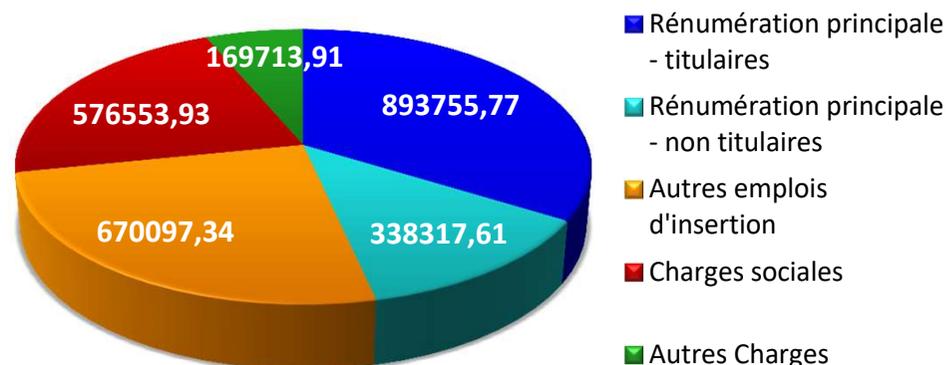
- Le temps de travail effectif des agents peut être très hétérogène
- La durée du travail de référence est de 35 heures par semaine

Filière/catégories	Statut	grade	postes
Administrative	titulaire	A	1
Administrative	titulaire	B	
Administrative	titulaire	C	5
Administrative	non titulaire	A	2
Administrative	non titulaire	B	1
Administrative	non titulaire	C	
		TOTAL	9
Technique	titulaire	A	
Technique	titulaire	B	0
Technique	titulaire	C	33
Technique	non titulaire	A	
Technique	non titulaire	B	
Technique	non titulaire	C	0
		TOTAL	33
Culturelle	non titulaire	A	1
Culturelle	non titulaire	B	1
		TOTAL	2
	Total hors insertion/contrats aidés		49
Emploi d'avenir			1
Contrats d'apprentissage			3
		TOTAL	4
		TOTAL GENERAL	48

- **Structure de la masse salariale 2018 (CA provisoire)**

- Par nature de charges (budget principal et budget environnement)

Répartition des charges de personnel (chap. 012) par nature



Total de 2 648 438,56€

- **A noter :**

- Au titre de ses deux budgets, la CCSA a perçu des recettes en atténuations de charges pour 145,5 k€ (emplois aidés)
- Au titre des emplois d'insertions, la CCSA a perçu des recettes de 818,1 k€